



Karis Formation litige important

Par **Elibooh**, le **18/11/2016** à **00:09**

Bonjour, rn rn Ce jour je rencontre un gros problème ... rn En juillet 2013 j'ai décidé de commencer une formation chez Karis Formation, cependant j'ai souhaité arrêter mon contrat (problème d'argent) plus de trois mois après rn J'ai donc envoyé un courrier demandant l'arrêt du contrat qu'ils non pas voulu accepter (je m'étais déjà renseigné et on m'avait dit de ne plus leur répondre) . Pendant plusieurs temps je n'ai pas eu de nouvelles, puis j'ai eu des appels et courriers de la société SORREC où l'on m'avait dit encore de ne pas répondre. Je n'ai, de nouveau, plus eu de nouvelles, depuis j'ai déménagé donc je ne recevait que des appels sur mon téléphone ou je ne répondais pas rn Seulement aujourd'hui j'ai reçu un courrier de la société DSO Capital ... Dois je prendre au sérieux ? Comment on t'il trouvé ma nouvelle adresse ? rn rn De plus dans mon contrat j'ai vu que d'après l'article L444-8 "a peine de nullité, le contrat ne peut être signé qu'au terme d'un délai de sept jours après sa réception" mon contrat comporte la date 16/07/13 alors que mon contrat est daté du 03/07/2013 . Cela peut il m'aider ? rn rn Je panique vraiment merci de m'aider au plus vite...

Par **morobar**, le **18/11/2016** à **09:20**

Bonjour, rn [citation] Je panique vraiment merci de m'aider au plus vite... rn [/citation] rn Il vous suffire de les 100000 conversations tenues sur exactement le même sujet et vous serez rassurée.